

DÉLIBÉRATION N°2026-42

*Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L613-2 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	21
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	5
<b>Quorum :</b>	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

L'ouverture du Diplôme Universitaire « transition écologique et énergétique des collectivités territoriales » est approuvée conformément aux modalités définies dans le document annexé.

Fait à Nîmes le 19 mai 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

## Fiche d'opportunité – Création d'un Diplôme d'Université

### TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### Responsable UNIMES

Nom : Bousquet et Bouet  
Prénom : Jérémy et Laure  
Statut : Maître de conférences HDR en droit public (Bousquet) et PRAG (Bouet)  
Département d'appartenance : Droit eco gestion  
Mail : jeremy.bousquet1@unimes.fr

#### Partenariat institutionnel :

Référent professionnel : Olivier Petronio

#### Nombre d'heures

Heures présentielles : **0** heures, tout en distanciel , 62 heures  
Nombre HETD : **93** HETD  
(la maquette détaillée sera présentée page suivante)

#### Nombre d'inscrits à minima et effectif maximum autorisé

15 - 30

#### Niveau de qualification attendu en entrée et sortie du DU

Les candidats doivent justifier d'un niveau L2 droit, AES ou économie

#### Période de déroulement de la session

Octobre - mai

#### Coût de la formation

1400 euros pour 15 stagiaires minimum  
1000 euros pour 21 stagiaires minimum

## Contexte et positionnement du DU – besoins / public visé

### Contexte :

La crise écologique et énergétique place les collectivités territoriales en première ligne : elles doivent adapter leurs politiques d'aménagement, leurs services publics, leurs investissements et leur fonctionnement interne à des exigences environnementales croissantes (PCAET, ZAN, ZFE, sobriété énergétique, budgets verts, etc.), tout en composant avec des contraintes budgétaires et humaines fortes.

Dans ce contexte, les élus locaux, cadres territoriaux, juristes, urbanistes et responsables de projets font face à plusieurs difficultés récurrentes :

- Complexité normative : empilement de textes (droit de l'environnement, de l'urbanisme, de l'énergie, commande publique, finances locales...) qui rend difficile la sécurisation juridique des projets ;
- Manque d'ingénierie territoriale : difficulté à traduire des objectifs généraux de « transition écologique » en projets opérationnels, finançables et acceptés localement (ENR, agrivoltaïsme, ZFE, mobilité, rénovation des bâtiments publics, etc.) ;
- Insuffisante culture commune de la transition au sein des collectivités : cloisonnement entre services (techniques, finances, urbanisme, commande publique, RH), difficulté à porter une stratégie globale et à conduire le changement dans l'administration ;
- Besoin de sécurisation et d'anticipation des risques : risques contentieux, financiers, climatiques (incendies, canicules, inondations, etc.) et de rejet social des projets.

Le DU vise ainsi à outiller les collectivités et leurs partenaires pour concevoir, piloter et sécuriser des projets de transition écologique et énergétique adaptés aux réalités de terrain, tout en accompagnant la montée en compétence des étudiants qui souhaitent s'orienter vers ces métiers.

### Public visé :

#### 1. Étudiants

- Étudiants en droit public, droit privé ou AES souhaitant compléter leur formation par une spécialisation orientée vers :
  - l'action publique locale,
  - les politiques de transition écologique et énergétique,
  - le montage et la sécurisation juridique de projets territoriaux.

#### 2. Professionnels

- Agents des collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats mixtes, syndicats d'énergie, départements, régions) :
- Professionnels du secteur parapublic ou privé impliqués dans la transition : avocats, notaires, juristes-conseils, urbanistes, aménageurs, promoteurs, bureaux d'études, sociétés d'ingénierie, opérateurs de l'énergie, sociétés de services énergétiques (ESCO), etc.

### Partenaires / soutiens pressentis

- **Collectivités territoriales** (Nîmes Métropole, autres EPCI de la région, communes rurales et urbaines engagées dans des PCAET et projets ENR).
- **Services de l'État et opérateurs** :
  - DDTM du Gard (urbanisme, environnement, agrivoltaïsme, planification énergétique),
  - SDIS du Gard (risques, prévention, résilience des services publics),
  - Agence de l'eau / ADEME / agences régionales.
- **Réseaux et structures spécialisées** :
  - Club développement durable des établissements et entreprises publics (ClubDDEP),

- Réseaux de collectivités engagées dans la transition (réseaux ENR, économie circulaire, etc.).

### Maquette détaillée du DU

La version pdf du fichier excel 'maquette' transmis en parallèle, sera intégrée par l'unifop

### Evaluation

Examen final (à déterminer plus précisément, sans doute un rand oral)

### Evaluation financière

Sera complété par la direction du pilotage et l'UNIFOP

<b>Dépenses</b>	
93 HETD	5489 €
Coût de fonctionnement	3377 €
Coût fonction support	12 249 €
<b>TOTAL FORMATION</b>	<b>21 115 €</b>
<b>Recettes</b>	
Coût de la formation :	
1400 euros pour 15 stagiaires minimum	
1000 euros pour 21 stagiaires minimum	21 000 euros